
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LXXVI

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-UNIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LXXVI



L'HONORABLE SIR EUGENE Fiset
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR "L'ACTION CATHOLIQUE"

1941

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

Canada,
Province de Québec,
[L. S.] }

EUG Fiset

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la Province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le SEPT JANVIER prochain, et en conséquence, nous mandons et ordonnons de vous assem-

bler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable sir EUGENE-MARIE-JOSEPH Fiset, chevalier, commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint Georges, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent quarante et de Notre règne le quatrième.

Par ordre,

Le Secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

MARDI, le 7 JANVIER 1941

Le mardi septième jour de janvier dans la cinquième année du règne de Notre Souverain Seigneur George VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la deuxième session de la vingt-unième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, Orateur

Les honorables messieurs :

Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Lemieux,

Marchand,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

A trois heures de l'après-midi, l'honorable *Eugène Fiset*, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Alors il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Au moment où Leurs Majestés, le roi George VI et la reine Elizabeth, s'attirent l'admiration du monde entier en restant dans leur Capitale, sous le coup des bombes incendiaires, le Canada est particulièrement honoré d'avoir, comme successeur du regretté lord Tweedsmuir, un gouverneur général qui tient de très près à la famille royale. L'accueil que notre province a fait au distingué Comte d'Athlone atteste les sentiments que notre population entretient à l'égard du représentant du Roi.

L'horrible guerre qui a ravagé les plus beaux pays d'Europe entre dans sa phase définitive. Les malheurs de la France, qui nous touchent si profondément, nous portent à redouter davantage l'odieuse hégémonie de l'Allemagne. L'Empire britannique apparaît comme le dernier rempart des libertés humaines. Le peuple de la Grande-Bretagne a conquis le cœur de toutes les nations par sa vaillance à endurer les pires souffrances et les plus lourdes épreuves.

Cette ténacité à triompher de la barbarie trouve un écho au Canada, où chacune des provinces s'empresse à donner sa pleine mesure. L'enthousiasme avec lequel notre jeunesse s'est livrée à l'entraînement militaire, le nombre sans cesse croissant de nos volontaires, le concours de notre classe ouvrière et de nos agriculteurs pour activer la production servant aux fins de guerre, sont autant d'indices de l'esprit qui règne dans Québec.

Notre population a compris que la Trésorerie ne peut équilibrer son budget sans qu'une politique d'économies s'ajoute au prélèvement d'impôts. C'est en procédant de la sorte que la Province fera honneur à ses obligations et ne grèvera pas trop lourdement les générations futures.

Mon Gouvernement est désireux de collaborer avec les autorités fédérales en participant à la prochaine conférence interprovinciale. Le Premier Ministre et plusieurs de ses collègues assisteront à cette conférence. Tout en se prêtant à une coopération indispensable au maintien et au progrès de la Confédération canadienne, ils verront d'un commun accord à conserver intégralement les droits et privilèges sur lesquels repose l'autonomie de la Province.

En des temps difficiles comme ceux que nous traversons, et avec les changements rapides qui s'opèrent au sein des grandes agglomérations, le bien-être social devient un problème de premier ordre. Pour répondre à des besoins urgents, le Gouvernement a cru devoir confier au ministre de la Santé le soin d'apporter l'assistance voulue. Un projet de loi vous sera soumis pour prévenir l'expansion de certaines maladies contagieuses.

Les conditions de l'heure présente, et celles que fera fatalement surgir l'après-guerre, exigent un enseignement pratique et réaliste qui mettra notre jeunesse en état de conquérir une place plus importante dans la vie économique de notre pays. Le nouveau Secrétaire provincial possède une longue expérience dans le domaine de l'instruction publique. Son concours sera donc fort utile pour l'étude et la mise en vigueur des modifications que l'on réclame.

Plusieurs commissions scolaires se trouvent dans une situation financière inquiétante. Il vous sera suggéré certains moyens d'y remédier.

Non content d'encourager l'établissement d'industries propres à améliorer le sort de nos agriculteurs, telles que la culture du lin et de la betterave à sucre, et la fabrication du cidre, le Gouvernement vous proposera d'adopter une loi destinée assurer un meilleur drainage des terres. Il vous invitera, en outre, à reviser les lois concernant la colonisation, de façon à en réduire la complexité et à les rendre d'application plus facile.

L'utilisation de la force motrice pour le défrichement libère le colon de sa tâche la plus pénible et accélère la mise en culture des terres nouvelles. Mon Gouvernement a l'intention de généraliser ce procédé moderne, dont l'essai a donné des résultats entièrement satisfaisants.

L'inauguration de la route reliant Montréal, Mont-Laurier, Amos et Senneterre, a révélé les avantages que retireront nos districts miniers, nos régions de colonisation et notre métropole d'une voie directe de communication. Le ministère de la Voirie s'occupera en particulier cette année d'améliorer la route qui rattachent les principaux centres de la Province à l'État de New-York, d'où nous vient un flot constant de touristes.

La forêt, qui sert actuellement à hâter la victoire de nos armes, restera une de nos plus importantes sources de richesse dès que la paix sera rétablie. Il convient d'amener l'industrie à tirer parti de tous nos bois et à créer plus d'emplois pour nos ouvriers. Des lois vous seront présentées à cette fin.

Il paraît opportun de modifier plusieurs articles du Code municipal et de la Loi des cités et villes. Votre attention y sera attirée.

Des amendements devront également être apportés à la Loi des liqueurs pour favoriser la tempérance et pour enrayer le commerce clandestin, grandement responsable des abus qui se commettent dans la consommation de l'alcool.

L'heure semble venue d'étendre aux employés permanents du service extérieur les privilèges dont bénéficient nos employés permanents du service intérieur. Il vous appartiendra de donner votre assentiment à ce projet.

Tous les membres de notre classe ouvrière, nos pêcheurs de la Côte-Nord et de la Gaspésie, et ceux qui accomplissent un si dur labeur dans nos mines, continueront de faire l'objet de la sollicitude de mon Gouvernement.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous.

Vous serez priés de voter les crédits requis pour la prochaine année fiscale.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous aurez à légiférer sur diverses matières d'ordre public.

Je demande à la divine Providence de guider vos délibérations et de vous aider à faire régner la justice et le bien-être parmi notre population.

L'Assemblée législative s'en va et il plaît à l'honorable le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. *Brais*, présente un bill (A), concernant l'agriculture. Ledit bill est lu une première fois *proforma*.

L'honorable orateur rapporte le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier . .

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné, que le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Résolu, que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, 2 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné, que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quand elle le jugera nécessaire.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 8 JANVIER 1941

(Séance à 2 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté.

Lemieux,
Marchand,
Moreau,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault,

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau.

Par l'honorable M. *Nicol*:

No 1.—Crown Trust Co. et exécuteurs testamentaires;

No 2.—De la succession Malcolm W. Mitchell;

No 3.—De Charles Leblanc;

No 4.—De Robert Leblanc;

No 5.—The Wales Home;

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 6.—De Anthony Alexopoulos;

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 7.—De Néopol Charbonneau et autres;

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 8.—De la ville de Val d'Or

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 9.—De la ville de Louiseville;

Par l'honorable M. *Nicol*:

No 10.—De Dame Gertrude Jean Crawford Lindsay;

Par l'honorable M. *Marchand*:
No 11.—De la cité de Montréal;
No 12.—De la cité de Lachine;

Par l'honorable M. *Thériault*:
No 13.—Corporation de St-Etienne des Grès;

Par l'honorable M. *Baribeau*:
No 14.—Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
No 15.—Cité de Grand'Mère;

Par l'honorable M. *Grothé*:
No 16.—Du Rév. Boris L. Koutenof et autres;

Par l'honorable M. *Nicol*:
No 17.—De la ville de Richmond;
No 18.—Industrial Life Insurance Co.;

L'honorable M. *Brais*, propose:

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'au 5 février prochain, à trois heures de l'après-midi, pourvu toutefois que si, dans l'intervalle, l'honorable Président de la Chambre, après avoir consulté le Gouvernement, juge que l'intérêt public exige que le Conseil législatif se réunisse plus tôt, il soit autorisé à donner un avis aux membres de cette Chambre les invitant à siéger à une date qui sera considérée comme étant la date fixée par cette Chambre elle-même.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Règlements et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau*, *Bertrand*, *Brais*, *Champagne*, *Chapais*, *Choquette*, *Du Tremblay*, *Fisher*, *Giroux*, *Laferté*, *Lemieux*, *Nicol*, *Raymond*, *Roy* et *Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Baribeau*, *Fisher*, *Giroux*, *Grothé*, *Laferté*, *Marchand*, *Martin*, *Moreau*, *Nicol*, *Ouellet*, *Raymond*, et *Roy* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau*, *Bertrand*, *Champagne*, *Chapais*, *Choquette*, *Fisher*, *Giroux*, *Grothé*, *Laferté*, *Lemieux*, *Moreau*, *Nicol*, *Ouellet*, *Raymond* et *Simard*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres, chargée d'administrer cette bibliothèque, et que ladite commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Chapais, Choquette, Fisher, Laferté, Nicol, Raymond* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif relatifs à la présente session et pour faire rapport sur iceux et que cette commission soit composée des honorables MM. *Brais, Champagne, Chapais, DuTremblay, Fisher, Giroux, Laferté, Nicol*, et *Raymond*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de faire enquête sur toutes les questions qui lui seront envoyées, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces questions et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions d'un caractère public ayant trait au Code Civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal, et aux articles des Statuts refondus et sur tous les sujets qui lui seront renvoyés, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de l'honorable lieutenant-gouverneur prononcé du trône, à l'ouverture de la session, il est

Proposé, par l'honorable M. *DuTremblay*, secondé par l'honorable M. *Nicol*, et après que les honorables MM. *Chapais*, *Giroux* et *Brais* eurent parlé.

Résolu, que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur.

A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, secondé par l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que, ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, secondé par l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que, ladite adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de l'honorable lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit:

EUG. Fiset,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps, administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 7 janvier 1941.

Alors sur la motion de l'honorable M. *Brais*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de feu les honorables MM. *Carrel*, *Daniel* et *Scott*, ce dernier décédé des suites du torpillage du SS. *Western Prince*.

MERCREDI, 5 FÉVRIER 1941

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance, et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Giroux*:
No 19—De la cité des Trois-Rivières;

Par l'honorable M. *Bertrand*:
No 20—De la cité de Québec;

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:
No 21—De la Caisse Nationale d'Économie;
No 22—De Jean-Paul Rolland et autres;
No 23—De la "Saguenay Terminals Limited";
No 24—De "The Alma & Jonquières Railway Company";
No 25—De "The Roberval and Saguenay Railway Company";
No 26—De la ville d'Acton Vale;

Par l'honorable M. *Marchand*:
No 27—De Alphonse Didier Pesant et autres;

Par l'honorable M. *Giroux*:
No 28—Des légataires de la succession de feu Jean-Narcisse Perrault;

Par l'honorable M. *Raymond*, pour l'honorable M. *Fisher*:
No 29—Des légataires universels de la succession de feu James
McCready;
N 30—Du village de Maniwaki;

Par l'honorable M. *Grothé*:

No 31—De l'Association des chiropraticiens de la province de Québec;

No 32—De Raymond Masson et autres;

Par l'honorable M. *Nicol*:

No 33—De la ville d'Asbestos;

Par l'honorable M. *Simard*:

No 34—De la cité de Longueuil;

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 35—De Monseigneur Aldée Desmarais;

No 36—De Henry G. Domville et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 1—De la "Crown Trust Company et des exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen";

No 2—De la succession de feu Malcolm W. Mitchell, "Loi pourvoyant au partage des biens de la succession";

No 3—De Charles Leblanc, "Loi l'autorisant à exercer la profession de chirurgien-dentiste";

No 4—De Robert Leblanc, "Loi l'autorisant à exercer la profession de chirurgien-dentiste";

No 5—De Wales Home, "Loi amendant la loi qui l'a incorporé";

No 6—De George Anthony Alexopoulos, "Loi changeant son surnom en celui de Allison";

No 7—De Néopol Charbonneau et autres, "Loi incorporant la ville des Iles Laval";

No 8—De la ville de Val d'Or, "Loi amendant sa charte";

No 9—De la ville de Louiseville, "Loi amendant sa charte";

No 10—De Dame Gertrude Jean-Crawford Lindsay, "Loi concernant la succession de feu Dame Edith Wurtele";

No 11—De la ville de Montréal-Est, "Loi modifiant sa charte";

No 12—De la cité de Lachine, "Loi amendant sa charte";

No 13—De la Corporation St-Etienne des Grès, “Loi ratifiant le règlement 37 et résolution *re* Shawinigan Water Company”;

No 14—Des Commissaires d'écoles du Mont-Carmel, “Loi ratifiant règlement 63, 1940”;

No 15—De la Cité de Grand'Mère, “Loi ratifiant règlements entre cité, Shawinigan Water Company et Consolidated Paper Company”;

No 16—De Boris Koutenof et autres, “Loi incorporant St. Nicolas Russian Orthodox Church”;

No 17—De la ville de Richmond, “Loi concernant les divisions de la ville de Richmond”;

No 18—De l’“Industrial Life Company”, “Loi l'autorisant à faire affaires sous le nom français de Compagnie Industrielle d'assurance sur la vie”;

L'honorable M. *Simard*, de la commission des règlements, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 5 février 1941.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Simard* a été nommé président et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Le tout respectueusement soumis,

Geo.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Du Tremblay*, présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

Ce 5 février 1941.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Du Tremblay*, a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

P. R. DU TREMBLAY,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Martin*, présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 5 février 1941.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Martin*, a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

M. MARTIN,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 5 février 1941.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui sui comme son premier rapport :

L'honorable M. *Laferté*, a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

HECTOR LAFERTÉ,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferte*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 5 février 1941.

La commission de législation, nommée avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code Civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne*, a été nommé président de cette commission

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

H. CHAMPAGNE
Président,

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. Nicol, présente le premier rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Ce 5 février 1941.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. Nicol, a été nommé président de cette commission. La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

JACOB NICOL,
Président,

Sur la motion de l'honorable M. Nicol., il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 4 février 1941.

Résolu, Que les honorables MM. Groulx, Girouard, Connors, Casgrain, Paquette et Sauvé (Deux-Montagnes); MM. Casgrain (Gaspé-Nord), Choquette, Comeau, Duffy, Dumoulin, Hyde, Potvin, Talbot et Toupin soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 4 février 1941.

Résolu, Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe de impressions législatives, durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Bouchard, Mathewson, Côté* et *Bourque*; MM. *Bégin, Dumaine, Lawn, Larrain, Morin* (Québec-Centre), et *Renault*, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 2), intitulé: "Loi du drainage", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 3), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 4), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'art musical", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Martin* donne avis qu'il soumettra à cette Chambre la motion suivante :

“Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur l'importance et l'urgence de donner à la cité de Montréal une forme d'administration semblable à celle qu'elle possédait autrefois.”

L'honorable M. *Brais*, propose :

Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. *Baribeau, Fisher, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Raymond* et *Roy*, auxquels avait déjà été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 10 heures a. m.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

L'honorable M. *Brais*, dépose sur le bureau :

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1939.

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1939.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 6 FÉVRIER 1941

(Séance à dix heures a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 19—De la cité de Trois-Rivières, demandant une loi modifiant sa charte;

No 20—De la cité de Québec, demandant une loi modifiant sa charte ;

No 21—De la Caisse Nationale d'Economie, demandant une loi concernant la succession Pierre-Edmond Paquette;

No 22—De Jean-Paul Rolland et autres, demandant une loi incorporant "Cost and Management Institute" (Institut de Gestion industrielle et commerciale);

No 23—De "Saguenay Terminals Limited", demandant une loi amendement sa charte;

No 24—Du Chemin de fer Alma-Jonquière, demandant une loi amendement sa charte;

No 25—Du Chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant une loi amendement sa charte;

No 26—De la ville d'Acton-Vale, demandant la ratification de terrains règlements;

No 27—De Alphonse-Didier Pesant et autre, demandant une loi amendant leur contrat de mariage;

No 28—Des Légataires de la succession de feu Jean-Narcisse Perrault, demandant une loi concernant la succession;

No 29—Des Légataires universels de la succession de feu James McCready, demandant une loi concernant la succession;

No 30—Du village de Maniwaki, demandant une loi confirmant l'entente intervenue entre Gatineau Power Company, la Corporation et les Commissaires d'écoles;

No 31—De l'Association des chiropraticiens de la Province de Québec, demandant l'adoption d'une loi la constituant en corporation;

No 32—De Raymond Masson et autres, demandant une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson;

No 33—De la ville d'Asbestos, demandant une loi amendant, pour elle, la Loi des cités et villes;

No 34—De la cité de Longueuil, demandant une loi ratifiant les règlements 385 et 384;

No 35—De Monseigneur Aldée Desmarais, demandant une loi incorporant le Collège d'Amos;

No 36—De Henry G. Domville et autres, demandant une loi concernant la succession de Dame Adélaïde-Catherine Aubert de Gaspé.

L'honorable M. *Simard*, de la Commission des règlements, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 6 février 1941.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 1—De la “Crown Trust Company et des exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen”;

No 2—De la succession de feu Malcolm W. Mitchell, “Loi pourvoyant au partage des biens de la succession”;

No 3—De Charles Leblanc, “Loi l’autorisant à exercer la profession de chirurgien-dentiste”;

No 4—De Robert Leblanc, “Loi l’autorisant à exercer la profession de chirurgien-dentiste”;

No 5—De Wales Home, “Loi amendant la loi qui l’a incorporé”;

No 6—De George Anthony Alexopoulos, “Loi changeant son surnom en celui de Allison”;

No 7—De Néopol Charbonneau et autres, “Loi incorporant la ville des Iles Laval”;

No 8—De la ville de Val d’Or, “Loi amendant sa charte”;

No 9—De la ville de Louiseville, “Loi amendant sa charte”;

No 10—De Dame Gertrude Jean-Crawford Lindsay, “Loi concernant la succession de feu Dame Edith Wurtele”;

No 11—De la ville de Montréal-Est, “Loi modifiant sa charte”;

No 12—De la cité de Lachine, “Loi amendant sa charte”;

No 13—De la Corporation St-Etienne des Grès, “Loi ratifiant règlement 37 et résolution *re* Shawinigan Water Company”;

No 14—Des Commissaires d’écoles du Mont-Carmel, “Loi ratifiant règlement 63, 1940”;

No 15—De la Cité de Grand’Mère, “Loi ratifiant règlements entre cité, Shawinigan Water Company et Consolidated Paper Company”;

No 16—De Boris Koutenof et autres, “Loi incorporant St. Nicolas Russian Orthodox Church”;

No 17—De la ville de Richmond, “Loi concernant les divisions de la ville de Richmond”;

No 18—De l'“Industrial Life Company”, “Loi l'autorisant à faire affaires sous le nom français de Compagnie Industrielle d'assurance sur la vie”.

Le tout respectueusement soumis,

G.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 19 février.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 2), intitulé: “Loi du drainage”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

L'honorable M. *Brais*, propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

L'honorable M. *Raymond*, propose en amendement que ledit bill ne soit pas lu maintenant une troisième fois mais que la Chambre se forme en Comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Divers amendements sont proposés et rejetés à tour de rôle sur division. Un vote est pris sur des amendements proposés aux articles 58 et 59 avec le résultat de 6 pour et 11 contre.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 4), intitulé: “Loi modifiant la Loi de l'art musical”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 19 FÉVRIER 1941

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance, et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Champagne* :

No 37—De la municipalité du village et de la commission scolaire de Montebello;

Par l'honorable M. *Chapais* :

No 38—De “Les Petites sœurs franciscaines de Marie de Montréal”;

Par l'honorable M. *Marchand* :

No 39—De la Commission scolaire de Saint-Pierre-aux-Liens;

Par l'honorable M. *Martin* :

No 40—De la cité de Montréal;

Par l'honorable M. *Thériault* :

No 41—De Howard Lindsay Mussells.

L'honorable M. Simard, de la Commission des Règlements, présente son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 19 février 1941.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 19—De la cité de Trois-Rivières, demandant une loi modifiant sa charte;

No 20—De la cité de Québec, demandant une loi modifiant sa charte ;

No 21—De la Caisse Nationale d'Économie, demandant une loi concernant la succession Pierre-Edmond Paquette;

No 22—De Jean-Paul Rolland et autres, demandant une loi incorporant "Cost and Management Institute" (Institut de Gestion industrielle et commerciale);

No 23—De "Saguenay Terminals Limited", demandant une loi amendant sa charte;

No 24—Du Chemin de fer Alma-Jonquière, demandant une loi amendant sa charte;

No 25—Du Chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant une loi amendant sa charte;

No 26—De la ville d'Acton-Vale, demandant la ratification de certains règlements;

No 27—De Alphonse-Didier Pesant et autre, demandant une loi amendant leur contrat de mariage;

No 28—Des légataires de la succession de feu Jean-Narcisse Perrault, demandant une loi concernant la succession;

No 29—Des légataires universels de la succession de feu James McCready, demandant une loi concernant la succession;

No 30—Du village de Maniwaki, demandant une loi confirmant l'entente intervenue entre Gatineau Power Company, la Corporation et les Commissaires d'écoles;

No 31—De l'Association des chiropraticiens de la Province de Québec, demandant l'adoption d'une loi la constituant en corporation;

No 32—De Raymond Masson et autres, demandant une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson;

No 33—De la ville d'Asbestos, demandant une loi amendant, pour elle, la Loi des cités et villes;

No 34—De la cité de Longueuil, demandant une loi ratifiant les règlements 385 et 384;

No 35—De Monseigneur Aldée Desmarais, demandant une loi incorporant le Collège d'Amos;

No 36—De Henry G. Domville et autres, demandant une loi concernant la succession de Dame Adélaïde-Catherine Aubert de Gaspé.

Le plus respectueusement soumis,

G.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné, que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, de la Commission des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Le 19 février 1941.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:

Votre commission a l'honneur de faire rapport qu'une sous-commission composée des honorables MM. *Brais, Champagne, Du Tremblay, Giroux, Laferté, Nicol et Raymond*, a été nommée pour examiner les comptes déposés au Conseil législatif le 5 février 1941, et pour en faire rapport à la Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

H. CHAMPAGNE,
Président *pro tem*.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain à dix heures de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 5),
intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", pour lequel elle demande
l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 6),
intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche", pour lequel elle demande l'agrément
de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 9),
intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de Du-
buisson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 10),
intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières", pour
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième
lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 101),
intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province

de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses membres, après examen”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 102), intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres, après examen”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 105), intitulé: “Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d’Alexopoulos en celui d’Allison”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 106), intitulé: “Loi modifiant la charte de *The Wales Home*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 122), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 124), intitulé: "Loi concernant la cité de Grand Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 132), intitulé: "Loi constituant en corporation "Le Collège d'Amos", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 3), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération dudit bill à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 7), intitulé:
"Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture"

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 20 FÉVRIER 1941

(Séance à dix heures a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 37—De la municipalité du village et de la commission scolaire de Montebello, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 184 et le contrat intervenu entre la municipalité et le "Seignior Club".

No 38—De "Les Petites sœurs Franciscaines de Marie de Montréal", demandant l'adoption d'une loi abrogeant leur charte.

No 39—De la Commission scolaire de Saint-Pierre-aux-Liens, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission.

No 40—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 41—De Howard Lindsey Mussells, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi, 26 février, à 2 h. 30 de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 2), intitulé: "Loi du drainage".

L'honorable M. *Brais* propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois, et l'honorable M. *Chapais* propose en amendement que ledit bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à six mois.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables messieurs:

<i>Baribeau,</i>	<i>Giroux,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Raymond.</i> —6

NON-CONTENTS

<i>Brais,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Thériault.</i> —10

Résolue négativement, et ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur le même vote renversé.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 9), intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de Dubuisson".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (No 3), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 10), intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 26 FÉVRIER 1941

(Séance à 2 h. 30 p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Grothé,
Laferté,
Marchand,

Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue, et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par l'honorable M. *Thériault*:
No 42—De Louis Cohen et autres.

L'honorable M. *Simard*, de la Commission des règlements, présente son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 26 février 1941.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport:

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 37—De la municipalité du village et de la commission scolaire de Montebello, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 184 et le contrat intervenu entre la municipalité et le "Seignior Club".

No 38—De "Les Petites sœurs Franciscaines de Marie de Montréal", demandant l'adoption d'une loi abrogeant leur charte.

No 39—De la Commission scolaire de Saint-Pierre-aux-Liens, demandant l'adoption d'une loi concernant ladite commission.

No 40—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

No 41—De Howard Lindsey Mussels, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire, après examen.

Le tout respectueusement soumis,

G.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à 10 h. 30 a. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 15), intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 16), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 104), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 107), intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 108), intitulé: "Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 110), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 119), intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 120), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorry Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenantes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 121), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 123), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 125), intitulé. "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 133), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 134), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 10), intitulé: "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 27 FÉVRIER 1941

(Séance à 10 h. 30 a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Grothé,
Laferté,

Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue:

No 42—De Louis Cohen et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant leur nom de famille de Cohen en celui de Mescon.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 101), intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses membres, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 102), intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 105), intitulé: "Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 122), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour esquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 124), intitulé: "Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 132), intitulé: "Loi constituant en corporation "Le Collège d'Amos", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, le 13 mars, à 9 h. 30 de l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 15), intitulé: "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 13 MARS 1941

(Séance à 9 h. 30 a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Simard*, de la Commission des règlements, présente son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 13 mars 1941.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 42.—“De Louis Cohen et autres, demandant l'adoption d'une loi changeant leur nom de famille de Cohen en celui de Mescon”.

Le tout respectueusement soumis,

G.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est Ordonné, que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Martin* donne avis de motion :

Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur certaines modifications qui s'imposent dans la réglementation de l'industrie laitière.

L'honorable M. *Martin* donne avis de motion :

Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur les mesures à prendre pour protéger la classe ouvrière contre les abus qu'entraîne la vente à tempérament.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi à cinq heures.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 122), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 124), intitulé: "Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 8), intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 13), intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.
L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.
Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill avec son amendement soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 14), intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 17), intitulé: "Loi pour prévenir les maladies vénériennes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 20), intitulé: "Loi concernant le moratoire", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 21), intitulé: "Loi concernant les statuts refondus, 1941", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 22), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les statuts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 23), intitulé: "Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 26), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier, reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 103), intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 109), intitulé: "Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
ur la motion de l'honorable M. *Fisher*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 111), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 114), intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 115), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des Chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 116), intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des Chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 117),
intitulé: "Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*", pour
lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des Chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 129),
intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de
Mescon", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 136),
intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Didier Alphonse Pesant,
cultivateur et Armandine Delorme", pour lequel elle demande l'agrément
de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 137),
intitulé: "Loi concernant "Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie

de Montréal”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 139), intitulé: “Loi constituant en corporation l’Institut de gestion industrielle et commerciale”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 140), intitulé: “Loi ratifiant les règlements Nos 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 143), intitulé: “Loi concernant la succession de feu James McCready”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Fisher*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 144), intitulé: “Loi autorisant Le Collège des chirurgiens dentistes de la pro-

vince de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

L’ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 15), intitulé: “Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice”.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 16), intitulé: “Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales”.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s’ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L’honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra à cette Chambre aussitôt qu’elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements soit inscrit à l’ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, appuyé par l’honorable M. *Chapais*, il est

Que la Chambre s’ajourne maintenant par respect pour la mémoire de feu l’honorable M. *John-Hall Kelly*, ancien membre de la division de Grandville en cette Chambre.

JEUDI, 13 MARS, 1949

(Séance à 5 heures p. m.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 104), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 106), intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Wales Home*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 107), intitulé: "Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 108), intitulé: "Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 110), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 119), intitulé: "Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 120), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorry Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenantes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 121), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 123), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 125), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 133), intitulé: "Loi concernant a succession de feu Malcolm William Mitchell, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 33 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 134), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au jeudi, 20 mars, à trois heures de l'après-midi.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après un certain temps, la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

— Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 2 "Loi du drainage";
- 3 "Loi modifiant le Code municipal relativement aux cours d'eau";
- 4 "Loi modifiant la Loi de l'art musical";
- 7 "Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture";
- 9 "Loi autorisant la construction d'un pont dans le canton de Dubuisson";
- 10 "Loi favorisant par une prime l'exploitation des tourbières";
- 15 "Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice";
- 26 "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le mars 1941 et pour d'autres fins";
- 101 "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses membres, après examen";

- 102 “Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres, après examen”;
- 105 “Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d’Alexopoulos en celui d’Allison”;
- 122— “Loi ratifiant le règlement 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Etienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre 1940, des commissaires d’écoles pour la municipalité de Saint-Etienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice”;
- 124 “Loi concernant la cité de Grand’Mère et les commissaires d’écoles pour la municipalité de Grand’Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies”;
- 132 ‘Loi constituant en corporation “Le Collège d’Amos”.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l’honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l’honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l’Assemblée législative se retire.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*,

La Chambre s’ajourne.

JEUDI, 20 MARS, 1941

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance, et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé* :

No 43—De “Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur”.

L'honorable M. *Martin* parle sur sa motion :

“Que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur les mesures à prendre pour protéger la classe ouvrière contre les abus qu'entraîne la vente à tempérament”.

L'honorable M. *Baribeau* propose l'ajournement du débat.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 10 heures de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 110), intitulé : “Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay”, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 120), intitulé : “Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniority Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants”, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 121), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 123), intitulé: "Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 125) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 133), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 33), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill .

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 127), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 130) intitulé: "Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 142) intitulé: "Loi concernant La Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 16), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 8), intitulé: "Loi modifiant la Loi des actions pénales".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 13), intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 14), intitulé: "Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 21), intitulé: "Loi concernant les statuts refondus, 1941".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 22), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les statuts".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 23), intitulé: "Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 17), intitulé: "Loi pour prévenir les maladies vénériennes".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 20), intitulé: "Loi concernant le moratoire".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après un certain temps, la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 8 Loi modifiant la Loi des actions pénales.
- 11 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 14 Loi modifiant la loi abolissant les rentes seigneuriales.
- 17 Loi pour prévenir les maladies vénériennes.
- 21 Loi concernant les statuts refondus, 1941.
- 22 Loi modifiant la Loi concernant les statuts.
- 23 Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province.
- 104 Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen.
- 106 Loi modifiant la charte de *The Wales Home*.
- 107 Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault.
- 108 Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*.
- 110 Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay.
- 119 Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond.

CHAP.

- 120 Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et Seignior Club Community Association Limited avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenants.
- 121 Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval.
- 123 Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et une résolution en date du 20 octobre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans le comté de Champlain.
- 125 Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville.
- 133 Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell.
- 134 Loi modifiant la charte de la ville d'Asbestos.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à l'honorable lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

- 33 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur benevolence et sanctionne ce bill”.

Après quoi, il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer, et l'Assemblée législative se retire.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 21 MARS, 1941

(Séance à 10 heures a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,

Grothé,
Laferté,
Lemieux,
Martin,
Moreau,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue:

No 43—De “Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur”, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (No 115), intitulé: “Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (No 116), intitulé: “Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer *Alma et Jonquières*”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la commission des chemins de fer, à laquelle a été renvoyé le bill (No 117), intitulé: "Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 103), intitulé: "Loi concernant les commissaires d'écoles de *St-Pierre-aux-Liens*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 109), intitulé: "Loi concernant le village de *Maniwaki* et les commissaires d'écoles pour la municipalité de *Maniwaki*, dans le comté de *Gatineau*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 114), intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 136), intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Didier Alphonse Pesant, cultivateur et Armandine Delorme", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 137), intitulé: "Loi concernant "Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 139), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 140), intitulé: "Loi ratifiant les règlements Nos 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 143), intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 144), intitulé: "Loi autorisant Le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au jeudi, 27 mars, à trois heures de l'après-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 20), intitulé: "Loi concernant le moratoire".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 27 MARS, 1941

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Simard*, de la commission des règlements, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 27 mars 1941.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No 43—De “Les Clercs paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur”, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte.

Le tout respectueusement soumis,

G.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi prochain, le 2 avril, à trois heures de l'après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 13), intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits laitiers", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 16), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 109), intitulé: "Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 136), intitulé: "Loi concernant le contrat de mariage de Didier Alphonse Pesant, cultivateur et Armandine Delorme", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 140), intitulé: "Loi ratifiant les règlements Nos 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 143), intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 24), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 28), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue pendant cette séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill:

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 20), intitulé: "Loi concernant le moratoire".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour étude en comité plénier à la prochaine séance.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après un certain temps, la Chambre reprend sa séance.

A 3 h. 30 de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 13 Loi modifiant la Loi des produits laitiers.
- 16 Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.
- 103 Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens.
- 109 Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau.
- 114 Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
- 115 Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*.
- 116 Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.
- 117 Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*.
- 136 Loi concernant le contrat de mariage de Didier Alphonse Pesant, cultivateur et Armandine Delorme.
- 137 Loi concernant Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal.
- 139 Loi constituant en corporation l'Institut de gestion industrielle et commerciale.
- 140 Loi ratifiant les règlements Nos 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly.
- 143 Loi concernant la succession de feu James McCready.

—144 Loi autorisant Le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à l'honorable lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

— 28 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur benevolence et sanctionne ce bill”.

Après quoi, il plait à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer, et l'Assemblée législative se retire.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 2 AVRIL, 1941

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Laferté,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Lemieux,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Fisher,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Giroux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 111), intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 130), intitulé: "Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 142), intitulé: "Loi concernant La Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Du Tremblay* donne avis de motion:

Qu'il serait dans l'intérêt de notre Province d'établir un crédit urbain.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, 3 avril.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 20), intitulé: "Loi concernant le moratoire", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 38), intitulé: "Loi concernant le Barreau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la Chambre s'ajourne maintenant par respect pour la mémoire de feu l'honorable M. *Ernest Choquette*, membre de la division de Rougemont en cette Chambre.

JEUDI, 3 AVRIL, 1941

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Groux,
Grothé,

Laferté,
Lemieux,
Martin,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 129), intitulé: "Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de Mescon", fait rapport que ce bill a été rejeté parce que le Comité a jugé insuffisante la preuve apportée à l'appui du préambule.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 10 h. 30 a. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 128), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 131) intitulé: "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. de Beaujeu", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 152), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 38), intitulé: "Loi concernant le Barreau".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 4 AVRIL, 1941

(Séance à 10.30 a.m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Giroux,

Laferté,
Lemieux,
Moreau,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 127), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi, 16 avril, à 2 h. 30 de l'après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 111), intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 142), intitulé: "Loi concernant La Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 29), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 30), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 31), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 32), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 138), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 16 AVRIL, 1941

(Séance à 2.30 p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Bertrand,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Fisher,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Giroux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Laferté,</i>	
<i>Lemieux,</i>	

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, le 17 avril.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 18), intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 127), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal*".

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 24), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 29), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 30), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 31), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 32), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 17 AVRIL, 1941.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs

Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Laferté,
Lemieux,

Marchand,
Martin,
Moreau,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en Comité plénier pour prendre en considération certains amendements.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

L'honorable M. *Martin* propose que l'article 70 soit modifié en retranchant dans les lignes 2 et 3 les mots "mais cette abrogation n'aura d'effet qu'à compter du 1er mai 1941".

L'amendement est rejeté par un vote de sept contre quatre.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 128), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 131), intitulé: "Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. R. S. de Beaujeu", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, de la commission des bills privés, à laquelle a été renvoyé le bill (No 138), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi, 29 avril.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 40), intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 41), intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 24), intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 29), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 30), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 31), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 32), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 18), intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MARDI, 29 AVRIL 1941

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,

Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Moreau,
Raymond,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain matin, à 10 heures et demie.

L'honorable M. *Du Tremblay* parle sur sa motion :

“Qu'il serait dans l'intérêt de la Province d'établir un crédit urbain”.
L'honorable M. *Baribeau* propose l'ajournement du débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 100),
intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Montréal”, informant cette
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 128),
intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Lachine”, informant cette
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 131),
intitulé: “Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé,
veuve G. R. S. de Beaujeu”, informant cette Chambre que l'Assemblée
législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 138),
intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Québec”, informant cette
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 27),
intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec”,
pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 34), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 44), intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 47), intitulé: "Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la

région de Chicoutimi”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 50), intitulé: “Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 52), intitulé: “Loi concernant les écoles professionnelles”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 57), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 18), intitulé: "Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 40), intitulé: "Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 41), intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après un certain temps, la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

— 18 Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses.

— 20 Loi concernant le moratoire.

— 24 Loi modifiant la Loi électorale de Québec.

— 25 Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.

— 29 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie.

— 30 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école d'industrie.

— 31 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et l'entretien des enfants dans son école d'industrie.

CHAP.

- 32 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans son école d'industrie.
- 38 Loi concernant le Barreau.
- 40 Loi concernant l'Office du crédit agricole du Québec.
- 41 Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec.
- 42 Loi modifiant la Loi des appareils sous pression.
- 44 Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.
- 47 Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi.
- 50 Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés.
- 52 Loi concernant les écoles professionnelles.
- 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 111 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 127 Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal.*
- 128 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 130 Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur.
- 131 Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. R. S. de Beaujeu.
- 138 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 142 Loi concernant La Caisse Nationale d'Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à l'honorable lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

Bill No 57.—“Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942, et pour d'autres fins du service publics”.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur benevolence et sanctionne ce bill”.

Après quoi, il plait à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer, et l'Assemblée législative se retire.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI 30 AVRIL, 1941

(Séance à 10 h. 30 a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Moreau,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 12), intitulé: "Loi relative aux émissions d'obligations", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi, le 8 mai, à 10 h. 30 de l'avant-midi.

Les honorables MM. *Baribeau*, *DuTremblay* et *Bertrand* parlent sur la motion de l'honorable M. *Martin* disant que l'attention du gouvernement devrait être attirée sur les mesures à prendre pour protéger la classe ouvrière contre les abus qu'entraîne la vente à tempérament, et l'honorable M. *Brais* propose l'ajournement du débat.

L'honorable M. *Baribeau* parle sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay* disant qu'il serait dans l'intérêt de la province d'établir un crédit urbain, et l'honorable M. *Raymond* propose l'ajournement du débat

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (No 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la Chambre se forme en Comité plénier pour la prise
en considération de certains amendements.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en
comité général pour examiner lesdits amendements.

L'honorable M. *Giroux* propose comme sous-amendement à l'amende-
ment s'appliquant à l'article 19, ce qui suit :

“Tout règlement à être adopté en vertu du présent article ne s'applique
qu'aux constructions nouvelles”.

Ledit sous-amendement est rejeté par un vote 5 contents et 7 non-
contents.

L'amendement est adopté par le même vote renversé.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité général, fait rapport
que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter
à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette
Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la
question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendu quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une
troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est
posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*.

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 8 MAI, 1941

(Séance à 10 h. 30 a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Lemieux,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Fisher,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Simard,</i>

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi.

Les honorables MM. *Martin*, *Nicol*, *Raymond* et *Grothé* parlent sur la motion de l'honorable M. *Martin* disant que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur l'importance et l'urgence de donner à la cité de Montréal une forme d'administration semblable à celle qu'elle possédait autrefois.

Il est proposé par l'honorable M. *Martin*, appuyé par l'honorable M. *Raymond*, que ladite motion soit adoptée.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Raymond.</i> —4

NON-CONTENTS

Les honorables messieurs :

<i>Brais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Simard.</i> —8

Résolue négativement.

L'honorable M. *Martin* parle sur la motion disant que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur les mesures à prendre pour protéger la classe ouvrière contre les abus qu'entraîne la vente à tempérament, et l'honorable M. *Raymond* ajourne le débat.

Les honorables MM. *Raymond, Simard, Nicol, Martin, Bertrand et Du Tremblay* parlent sur la motion disant qu'il serait dans l'intérêt de la province d'établir un crédit urbain, et l'honorable M. *Du Tremblay* propose, appuyé par l'honorable M. *Martin*, que ladite motion soit adoptée.

La question d'agrément est posée, et ladite motion est adoptée sur division.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 45), intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 46), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention collective", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 48), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 51), intitulé: "Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 53), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 54), intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 55), intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 56), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

L'honorable M. *Brais* parle sur la motion pour deuxième lecture, et l'honorable M. *Chapais* propose l'ajournement du débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 58), intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 8 MAI, 1941

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Lemieux,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Fisher,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Simard.</i>

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain avant-midi à 10 h. 30.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 43), intitulé: "Loi modifiant le Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 61), intitulé: "Loi modifiant la Loi des coroners", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 62), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 64), intitulé: "Loi concernant les successions des militaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 65), intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 45), intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 46), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention collective".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté: est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 55), intitulé: "Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 58), intitulé: "Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 5), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill avec son amendement soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 27), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, fait rapport que le comité rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 34), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 12), intitulé: "Loi relative aux émissions d'obligations".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 48), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 51), intitulé: "Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 54), intitulé: "Loi concernant le pouvoir exécutif", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 9 MAI, 1941

(Séance à 10 h. 30 a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Fisher,
Grothé,
Laferté,
Lemieux,

Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à jeudi prochain, le 15 mai, à 10 h. 30 a. m.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 5), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 34), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 12), intitulé: "Loi relative aux émissions d'obligations".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 48), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 51), intitulé: "Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 61), intitulé: "Loi modifiant la Loi des coroners".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (No 27), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 56), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques".

L'honorable M. *Brais*, propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois, et après que les honorables MM. *Chapais*, *Baribeau*, *Thé-*

Thériault, Fisher et Nicol eurent parlé, la question d'agrément est posée, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables Messieurs:

<i>Brais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Marchand,</i>	<i>Simard.</i> —8

NON-CONTENTS

Les honorables messieurs:

<i>Baribeau,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Thériault.</i> —7
<i>Fisher,</i>	

Résolue dans l'affirmative, et ledit bill est maintenant lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur le même vote

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 43), intitulé: "Loi modifiant le Code civil".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 64), intitulé: "Loi concernant les successions de militaires".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 65), intitulé: "Loi pour l'embellissement de la cité de Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 27), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

A une heure p. m., l'honorable Sir Eug. Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 5—Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 6—Loi modifiant la Loi de la pêche.
- 12—Loi relative aux émissions d'obligations.
- 19—Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 27—Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.
- 34—Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
- 45—Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.
- 46—Loi modifiant la Loi de la convention collective.
- 48—Loi modifiant la Loi des commissions d'enquête.
- 51—Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal.
- 54—Loi concernant le pouvoir exécutif.
- 55—Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.
- 56—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
- 58—Loi autorisant l'acquisition du collège de Victoriaville.
- 60—Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.
- 61—Loi modifiant la Loi des coroners.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Brais*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI, 15 MAI, 1941

(Séance à 10 h. 30 a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cet après-midi.

L'honorable M. *Raymond* parle sur la motion disant que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur les mesures à prendre pour protéger la classe ouvrière contre les abus qu'entraîne la vente à tempérament. L'honorable M. *Nicol* propose l'ajournement du débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 63), intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 67), intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 72), intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'effort de guerre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 74), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 62), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 15 MAI, 1941

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des dépenses imprévues, présente son troisième rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES DÉPENSES IMPRÉVUES

Québec, 15 mai 1941.

La commission nommée pour faire l'examen des comptes courants de cette Chambre pendant la présente session à l'honneur de présenter son troisième rapport:

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été examinés et trouvés en règle, et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes qu'il a reçues, et que tous les paiements effectués sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1940, se sont élevées à \$111,752.63.

Le tout respectueusement soumis,

JACOB NICOL,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Martin* demande la permission de retirer sa motion disant que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur certaines modifications qui s'imposent dans la réglementation de l'industrie laitière.

Du consentement unanime de la Chambre, cette motion est retirée.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 151), intitulé: "Loi concernant une propriété de l'Évêque de Gaspé", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 62), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 53), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 63), intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative".

L'honorable M. *Brais* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables Messieurs :

Brais,
Champagne,
Du Tremblay,
Grothé,
Lemieux,
Marchand,

Martin,
Moreau,
Nicol,
Simard,
Thériault.—11

NON-CONTENTS

Les honorables Messieurs :

Baribeau,
Chapais,
Fisher,

Giroux,
Raymond.—5

Résolue dans l'affirmative, et ledit bill est maintenant lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de certains amendements.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que le Comité rapporte progrès et permission lui est donnée de siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 67), intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé".

L'honorable M. *Brais* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois, et l'honorable M. *Chapais* propose l'ajournement du débat.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 49), intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à 8 h. 30 ce soir.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 15 MAI, 1941

(Séance à 8.30 p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills publics à laquelle a été renvoyé le bill (No 151), intitulé: "Loi concernant une propriété de l'Évêque de Gaspé", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, de la commission des bills publics, à laquelle a été renvoyé le bill (No 152), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 73), intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain avant-midi à 10 h. 30.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (No 63), intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 74), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 49), intitulé: "Loi concernant l'expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company*".

L'honorable M. *Brais* propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois, et après que les Honorables MM. *Du Tremblay* et *Raymond* eurent parlé, l'honorable M. *Chapais* propose l'ajournement du débat.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 16 MAI, 1941

(Séance à 10 h. 30 a.m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 69), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 70), intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 71,) intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service extérieur", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 77), intitulé: "Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais* il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 78), intitulé: "Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (No 80), intitulé: "Loi concernant le Collège de Saint-Jean", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi à 2 h. 30.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 63), intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 74), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill avec son amendement soit inscrit à l'ordre
du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Chapais* prend la parole sur la motion pour deuxième
lecture du bill (No 49), intitulé: "Loi concernant l'expropriation de Beau-
harnois Light, Heat and Power Company", et il est suivi des honorables
MM. *Fisher* et *Baribeau*.

L'honorable M. *Giroux* propose l'ajournement du débat.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 16 MAI, 1941

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 74), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique",
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Giroux* prend la parole sur la motion pour deuxième lecture du bill (No 49), intitulé: "Loi concernant l'expropriation de Beauharnois Light, Heat and Power Company", et propose, appuyé par l'honorable M. *Baribeau*: Que pour les raisons suivantes le présent bill No 49 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais dans six mois:

A) La présentation du projet de loi en question est *trop tardive* à la veille de la prorogation après plus de quatre mois de Session.

B) Cette mesure est *prématurée, incertaine* et *vague* vu l'aveu du gouvernement qu'il ne connaît pas encore la situation exacte et ne sait pas ce que cela coûtera à la province.

C) La situation mondiale actuelle ravagée par la guerre n'est *pas opportune* pour s'embarquer dans une telle entreprise, surtout lorsque l'on

ignore quelle sera la situation économique après guerre et que l'on a l'expérience passée des dépressions économique qui suivent la démobilisation.

D) La Législature n'a pas le droit, alors que la dette de la province est de \$420,000,000.00 et que le public est surchargé de taxes, d'augmenter cette dette par au moins une autre centaine de millions de dollars, non prévus au budget, et à être pris à même le fonds consolidé de la province par on ne sait quels moyens.

E) Sous le système de l'étatisation les chances d'abus sont plus grandes que sous le système des compagnies privées qui peuvent assez facilement être contrôlées et réprimées par le gouvernement.

F) Parce que le gouvernement n'a en aucune façon expliqué par quels moyens il prévoit réduire les taux d'électricité et que l'expérience démontre que la distribution de l'électricité dans les campagnes est prohibitive pour le moment et à tout événement si toutes les campagnes de la province étaient électrifiées elles ne consommeraient pas 100,000 c.v.

L'honorable M. *Brais* s'oppose à cette motion en soutenant qu'elle est hors d'ordre.

Appelé à se prononcer, l'honorable Président exprime le désir de se faire remplacer au fauteuil, afin de pouvoir délibérer pendant quelques minutes avant de rendre sa décision.

Sur les représentations qui lui sont faites qu'il y a urgence et qu'à la veille de la prorogation il est préférable de ne retarder en aucune manière les travaux de la Chambre, l'honorable Président, sans avoir le temps à sa disposition d'examiner à fond cette motion, décide cependant que dans sa forme actuelle elle est hors d'ordre.

L'honorable M. *Giroux* en appelle de la décision de l'Orateur, laquelle est maintenue, les voix se divisant comme suit :

CONTENTS

Les honorables messieurs :

<i>Brais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Marchand,</i>	<i>Thériault —12</i>

NON-CONTENTS

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Fisher,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Giroux,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Raymond.—6</i>

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur le même vote,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Brais* propose la deuxième lecture du bill (No 73),
intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent".

L'honorable M. *Giroux* propose en amendement que ledit bill ne soit
pas lu maintenant une deuxième fois, mais dans six mois.

La question d'agrément étant posée sur l'amendement, la Chambre
se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit:

CONTENTS

Les honorables messieurs:

<i>Baribeau,</i>	<i>Fisher,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Giroux,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Raymond.</i> —6

NON-CONTENTS

Les honorables messieurs:

<i>Brais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Marchand,</i>	<i>Thériault.</i> —12

L'amendement est rejeté, et ledit bill est maintenant lu une deuxième
fois sur le même vote renversé.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième
lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Brais* propose la deuxième lecture du bill (No 71),
intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

L'honorable M. *Giroux* propose en amendement que ledit bill ne soit
pas lu maintenant une deuxième fois, mais dans six mois.

La question d'agrément étant posée sur l'amendement, la Chambre
se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit

CONTENTS

Les honorables messieurs:

<i>Baribeau,</i>	<i>Fisher,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Giroux,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Raymond.</i> —6

NON-CONTENTS

Les honorables messieurs :

Brais,
Champagne,
Du Tremblay,
Grothé,
Lemieux,

Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.—11

L'amendement est rejeté, et ledit bill est maintenant lu une deuxième fois sur le même vote renversé.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service extérieur".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 63), intitulé: "Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 74), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce soir à 8 h. 30.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 16 MAI, 1941

(Séance à 8 h. 30 p.m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Champagne,
Chapais,
Du Tremblay,
Fisher,
Giroux,
Grothé,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

Les honorables MM. *Nicol*, *Giroux* et *Martin* parlent sur la motion disant que l'attention du Gouvernement devrait être attirée sur les mesures à prendre pour protéger la classe ouvrière contre les abus qu'entraîne la vente à tempérament.

Ladite motion est alors adoptée sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain avant-midi, à 10 h. 30.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 68), intitulé: "Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libes de responsabilité personnelle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 49), intitulé: "Loi concernant l'expropriation de Beauharnois Light, Heat and Power Company".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 73), intitulé: "Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 71), intitulé: "Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 70), intitulé "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 69), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 77), intitulé: "Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 78), intitulé: "Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 67), intitulé: "Loi de l'enseignement spécialisé".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

SAMEDI, 17 MAI, 1941

(Séance à 10 h. 30 a.m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Roy,
Laferté,

Lemieux,
Moreau
Nicol,
Raymond,
S mard,
Thériault.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 77), intitulé: "Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 39), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill.

La Chambre s'ajourne à loisir,

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

A onze heures a m., l'honorable Sir Eugène Fiset, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil Législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée Législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 43 Loi modifiant le Code civil.
- 49 Loi concernant l'expropriation de Beauharnois Light, Heat and Power Company.
- 53 Loi modifiant le Code municipal.
- 62 Loi modifiant le Code de procédure civile.
- 63 Loi concernant certaines élections à l'Assemblée législative.
- 64 Loi concernant les successions des militaires.
- 65 Loi pour l'embellissement de la cité de Québec.
- 67 Loi de l'enseignement spécialisé.
- 68 Loi concernant les sociétés d'exploration minière, libres de responsabilité personnelle.
- 69 Loi modifiant la Loi de la Législature.
- *70 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
- 71 Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.
- 72 Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'effort de guerre.
- 73 Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent.
- 74 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 75 Loi modifiant la Loi du service extérieur.
- 77 Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

- 78 Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre.
- 80 Loi concernant le Collège de Saint-Jean.
- 151 Loi concernant une propriété de l'Évêque de Gaspé.
- 152 Loi modifiant la Loi concernant les voitures d'hiver.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

CHAP.

- 39 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 31 mars 1942, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de clore la deuxième session de la vingt-et-unième législature de la province de Québec par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Les temps difficiles que nous traversons ont suscité de graves problèmes dans maintes sphères de l'administration.

Vous avez consacré de longs mois à l'étude de ces problèmes, et vous vous êtes appliqués à trouver les solutions qui serviraient le mieux les intérêts généraux de notre province.

Je suis heureux de donner la sanction royale aux lois que vous avez adoptées.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des crédits qu'il vous a plu de voter pour permettre à tous nos ministères de faire face à leurs obligations.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

En prorogeant cette deuxième session de la vingt et unième législature, je forme des vœux pour la victoire des valeureux soldats qui défendent les peuples libres contre l'hégémonie allemande, et pour que la divine Providence répande d'abondantes bénédictions sur notre province qui fait noblement sa part dans le conflit mondial.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est la volonté et le désir de l'honorable lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

En cette Législative est en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX
DU
SOIXANTE-SEIZIÈME VOLUME
DU
JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

5 GEORGE VI, 1941

PREMIÈRE SESSION, VINGT-UNIÈME LÉGISLATURE

A dresse à l'ouverture de la session.....	2
— en réponse au discours du trône.....	4
— grossoyée et signée par l'orateur.....	4
— présentée à l'hon. Lt-Gouverneur.....	4
A journement (motion d').....	4, 6, 8, 16, 20, 25, 29, 33, 39, 42, 55, 57, 68, 71, 80, 82, 86, 89, 96, 98, 102, 107, 113, 117, 119, 123, 128.
A vis de motion—L'honorable M. DuTremblay.....	76
“ “ —L'honorable M. Martin.....	16
“ “ —L'honorable M. Martin.....	42
“ “ —L'honorable M. Martin.....	42

Baribeau, l'honorable M.	—par le sur motion de l'honorable M. Martin concernant la vente à tempérament.	96
“	“ —parle sur motion de l'honorable M. Du- Tremblay concernant le crédit urbain	96
Bertrand, l'honorable M.	—parle sur motion de l'honorable M. Martin concernant la vente à tem- pérament	96
“	“ —parle sur motion de l'honorable M. Du- Tremblay concernant le crédit urbain	99
Brais, l'honorable M.	—parle sur l'adresse en réponse discours du trône.	8
“	“ —dépose état statistiques chemins de fer	16
	—dépose état des dépenses de chemins de fer	16
“	“ —présente bill (A)	4

Bills:—

- “A”—“Bill concernant l'Agriculture.”
—Reçu et lu 1ère fois, 4.
- No 2—Intitulé: “Loi du drainage.”
—Reçu et lu 1ère fois, 15; lu 2ième fois, 20; Comité plénier, 20;
amendements proposés et rejetés, 20; vote sur 3ième lecture,
3ième lecture et voté, 29-30; sanc., 55.
- No 3—Intitulé: “Loi modifiant le Code municipal relativement aux
cours d'eau.”
—Reçu et lu 1ère fois, 15; 2ième lect., 27; comité plénier rapporte
sans amendement, 3ième lecture et voté, 31; sanc., 55.
- No 4—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de l'art musical.”
—Reçu et lu 1ère fois, 15; lu 2ième fois, 20; 3ième lecture, 21;
sanc., 55.
- No 5—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la chasse.”
—Reçu et lu 1ère fois, 25; 2ième lect., 104; 3ième lect. et voté, 107;
sanc., 112.
- No 6—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la pêche.”
—Reçu et lu 1ère fois, 25; 2ième lect., 104; 3ième lect. et voté, 107;
sanc., 112.
- No 7—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agri-
culture.”

BILLS:—(Suite)

- Reçu et lu 1ère fois, 15; 2ième lecture, 28; 3ième lecture et voté, 30; sanc., 55.
- No 8—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des actions pénales.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 42; 3ième lect., 60; sanc., 62.
- No 9—Intitulé: “Loi autorisant la construction d’un pont dans le canton de Dubuison.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 25; 3ième lect. et voté, 30; sanc., 55.
- No 10—Intitulé: “Loi favorisant par une prime l’exploitation des tourbières.”
—Reçu et lu 1ère fois, 25; 2ième lect., 31; 3ième lect. et voté, 36; sanc., 55.
- No 11—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des mines de Québec.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 42; 3ième lect., 60; sanc., 62.
- No 12—Intitulé: “Loi relative aux émissions d’obligations.”
—Reçu et lu 1ère fois, 96; 2ième lect., 105; 3ième lect. et voté, 108; sanc., 112.
- No 13—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des produits laitiers.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, comité plénier rapporté bill avec am., 43; 3ième lect., 60; am. agréés, 71; sanc., 73.
- No 14—Intitulé: “Loi modifiant la Loi abolissant les rentes seigneuriales.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 43; 3ième lect., 60; sanc., 62.
- No 15—Intitulé: “Loi concernant la bibliothèque Saint-Sulpice.”
—Reçu et lu 1ère fois, 33; 2ième lect., 39; 3ième lect. et voté, 49; sanc., 55.
- No 16—Intitulé: “Loi modifiant la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.”
—Reçu et lu 1ère fois, 33; 2ième lecture et comité plénier rapporte am., 49; 3ième lect., am., 59; am. agréés, 71; sanc., 73.
- No 17—Intitulé: “Loi pour prévenir les maladies vénériennes.”
—Reçu et lu 1ère fois, 43; 2ième, 3ième lect. et voté, 61; sanc., 62.
- No 18—Intitulé: “Loi pour assurer le contrôle budgétaire de certaines dépenses.”
—Reçu et lu 1ère fois, 82; 2ième lect., 88; 3ième lect. et voté, 92; sanc., 93.

BILLS:—(Suite)

- No 19—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des cités et villes.”
—Reçu et lu 1ère fois, 44; 2ième lect., 72; comité plénier, Hon. M. Giroux propose sous-amendement, voté, rapporté avec am. et voté, 97; am., agréés, 99; sanc., 112.
- No 20—Intitulé: “Loi concernant le moratoire.”
—Reçu et lu 1ère fois, 44; 2ième lect., 61; comité plénier rapporte bill avec am., 69; 3ième lect., am. et voté, 72; am. agréés, 76; sanc., 93.
- No 21—Intitulé: “Loi concernant les statuts refondus, 1941.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 44; 3ième lect. et voté, 60; sanc., 62.
- No 22—Intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant les statuts.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 44; 3ième lect. et voté, 61; sanc., 62.
- No 23—Intitulé: “Loi modifiant la Loi pourvoyant à la refonte des lois générales de la province.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 23; 3ième lect. et voté, 61; sanc., 62.
- No 24—Intitulé: “Loi modifiant la Loi électorale de Québec.”
—Reçu et lu 1ère fois, 71; 2ième lect., 82; 3ième lect. et voté, 87; sanc., 93.
- No 25—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de l'impôt de Québec sur le revenu.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 86; sanc., 93.
- No 26—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins.”
—Reçu et lu, 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 45; sanc., 55.
- No 27—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.”
—Reçu et lu 1ère fois, 89; 2ième lect., 104; comité plénier rapporte bill avec am., 3ième lect. et voté, 109; am. agréés, 111; sanc., 112.
- No 28—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1941, et pour d'autres fins.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 71; sanc., 74.

BILLS:—(Suite)

- No 29—Intitulé: “Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec La Communauté des Sœurs de la Charité de l’Hôpital général de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l’entretien des enfants dans son école d’industrie.”
—Reçu et lu 1ère fois, 80; 2ième lect., 83; 3ième lect. et voté, 87; sanc., 93.
- No 30—Intitulé: “Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l’asile du Bon-Pasteur, relativement à la garde, aux soins et à l’entretien des enfants du sexe féminin dans son école d’industrie.”
—Reçu et lu 1ère fois, 81; 2ième lect., 83; 3ième lect. et voté, 87; sanc., 93.
- No 31—Intitulé: “Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec Les Sœurs de la Charité de Québec, relativement à la garde, aux soins et à l’entretien des enfants dans son école d’industrie.”
—Reçu et lu 1ère fois, 81; 2ième lect., 83; 3ième lect. et voté, 88; sanc., 93.
- No 32—Intitulé: “Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec l’hospice Saint-Joseph de la Délivrance, relativement à la garde, aux soins et à l’entretien des enfants dans école d’industrie.”
—Reçu et lu 1ère fois, 81; 2ième lect., 83; 3ième lect. et voté, 88; sanc., 94.
- No 33—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l’année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d’autres fins du service public.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 58; sanc., 63.
- No 34—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des terres et forêts.”
—Reçu et lu 1ère fois, 90; 2ième lect., 105; 3ième lect. et voté, 108; sanc., 112.
- No 38—Intitulé: “Loi concernant le Barreau.”
—Reçu et lu 1ère fois, 76; 2ième, 3ième lect. et voté, 79; sanc., 94.
- No 39—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l’année financière se terminant le 31 mars 1942, et pour d’autres fins du service public.”
—Reçu et lu, 1ière, 2ième, 3ième fois et voté, 133; sanc., 135.

BILLS:—(Suite)

- No 40—Intitulé: “Loi concernant l’Office du crédit agricole du Québec.”
—Reçu et lu 1ère fois, 87; 2ième, 3ième lect. et voté; 92; sanc., 94.
- No 41—Intitulé: “Loi modifiant la Loi du prêt agricole de Québec.”
—Reçu et lu 1ère fois, 87; 2ième, 3ième lect. et voté, 92;
- No 42—“Loi modifiant la Loi des appareils sous pression.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 90; sanc., 94.
- No 43—Intitulé: “Loi modifiant le Code civil.”
—Reçu et lu 1ère fois, 102; 2ième, 3ième lect. et voté, 110; sanc., 134.
- No 44—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 90; sanc., 94.
- No 45—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 99; 3ième lect. et voté, 103; sanc., 112.
- No 46—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la convention collective.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 99; 3ième lect. et voté, 103; sanc., 112.
- No 47—Intitulé: “Loi modifiant la Loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 90; sanc., 94.
- No 48—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des commissions d’enquête.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 99; 2ième lect., 105; 3ième lect. et voté, 108; sanc., 112.
- No 49—Intitulé: “Loi concernant l’expropriation de *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*”
—Reçu et lu 1ère fois, 117; motion 2ième lect., 120; motion 2ième lect., 124; motion 2ième lect., motion de l’hon. M. Giroux, décision de l’Orateur, vote, 2ième lect., 125; 3ième lect. et voté, 130; sanc., 134.
- No 50—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la vente des effets non réclamés.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 91; sanc., 94.
- No 51—Intitulé: “Loi pour assurer le parachèvement de l’immeuble de l’Université de Montréal.”
—Reçu et lu 1ère fois, 100; 2ième lect., 105; 3ième lect. et voté, 108; sanc., 112.

BILLS:—(Suite)

- No 52—Intitulé: “Loi concernant les écoles professionnelles.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 91; sanc., 94.
- No 53—Intitulé: “Loi modifiant le Code municipal.”
—Reçu et lu 1ère fois, 100; 2ième, 3ième lect. et voté, 116; sanc., 134.
- No 54—Intitulé: “Loi concernant le pouvoir exécutif.”
—Reçu et lu 1ère fois, 100; 2ième et 3ième lect., 106; sanc., 112.
- No 55—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des déclarations des compagnies et des sociétés.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 100; 3ième lect. et voté, 103; sanc., 112.
- No 56—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.”
—Reçu et lu 1ère fois, 100; 2ième lect. et voté, 3ième lect. et voté, 110; sanc., 112.
- No 57—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l’année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d’autres fins du service public.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 92; sanc., 95.
- No 58—Intitulé: “Loi autorisant l’acquisition du collège de Victoriaville.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 100; 3ième lect. et voté, 104; sanc., 112.
- No 60—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des écoles d’industrie.”
—Reçu et lu 1ère fois, 101; 2ième lect., 106; 3ième lect. et voté, 108; sanc., 112.
- No 61—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des coroners.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 102; 3ième lect. et voté, 109; sanc., 112.
- No 62—Intitulé: “Loi modifiant le Code de procédure civile.”
—Reçu et lu 1ère fois, 102; 2ième lect., 114; 3ième lect. et voté, 116; sanc., 134.
- No 63—Intitulé: “Loi concernant certaines élections à l’Assemblée législative.”
—Reçu et lu 1ère fois, 113; 2ième lect., vote, comité plénier, 116; comité plénier rapporte am., 119; 3ième lect. avec am. et voté, 123; am., agréés, 128; sanc., 134.

BILLS:—(Suite)

- No 64—Intitulé: “Loi concernant les successions des militaires.”
—Reçu et lu 1ère fois, 103; 2ième lect., 3ième lect. et voté, 111;
- No 65—Intitulé: “Loi pour l’embellissement de la cité de Québec.”
—Reçu et lu 1ère fois, 103; 2ième, 3ième lect. et voté, 111; sanc. 134.
- No 67—Intitulé: “Loi de l’enseignement spécialisé.”
—Reçu et lu 1ère fois, 113; motion 2ième lect., 117; lu 2ième et 3ième fois et voté, 131; sanc., 134.
- No 68—Intitulé: “Loi concernant les sociétés d’exploration minière, libres de responsabilité personnelle.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 129; sanc., 134.
- No 69—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Législature.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 121; 3ième lect. et voté, 130; sanc., 134.
- No 70—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 121; 3ième lect. et voté, 130; sanc., 134.
- No 71—Intitulé: “Loi modifiant la Loi du régime des eaux courantes.”
—Reçu et lu 1ère fois, 122; motion 2ième lect., motion Hon. M. Giroux renvoi à 6 mois, 127; vote, 2ième lect., 128; 3ième lect. et voté, 130; sanc., 134.
- No 72—“Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l’effort de guerre.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 114; sanc., 134.
- No 73—Intitulé: “Loi concernant la canalisation du Saint-Laurent.”
—Reçu et lu 1ère fois, 119; motion 2ième lect. motion Hon. M. Giroux renvoi à 6 mois, vote, 2ième lect., 127; 3ième lect. et voté, 130; sanc., 134.
- No 74—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’instruction publique.”
—Reçu et lu 1ère fois, 114; 2ième lect., comité plénier rapporté am., 120; comité plénier rapporté am., 123; 3ième lect. avec am. et voté, 125; am. agréés, 128; sanc., 134.
- No 75—Intitulé: “Loi modifiant la Loi du service extérieur.”
—Reçu et lu 1ère fois, 122; 2ième, 3ième lect. et voté, 128; sanc., 134.

BILLS:—(*Suite*)

- No 77—Intitulé: “Loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 122; comité plénier, rapporte am., 3ième lect. et voté, 131; am. agréés, 133; sanc., 134.
- No 78—Intitulé: “Loi pour favoriser la culture de la betterave à sucre.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, 122; 3ième lect. et voté, 131; sanc., 135.
- No 80—Intitulé: “Loi concernant le Collège de Saint-Jean.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 122; sanc., 135.
- No 100—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 72; rapporté, comité plénier, amendement rejeté, vote, 3ième lect. avec am. et voté, 84; am. agréés, 89; sanc., 94.
- No 101—Intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles LeBlanc au nombre de ses membres, après examen.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 25; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 37; sanc., 55.
- No 102—Intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Robert LeBlanc au nombre de ses membres, après examen.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 26; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 37; sanc., 56.
- No 103—Intitulé: “Loi concernant les commissaires d'écoles de St-Pierre-aux-Liens.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 45; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 65; sanc., 73.
- No 104—Intitulé: “Loi accordant certains pouvoirs aux exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 33; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 50; sanc., 62.
- No 105—Intitulé: “Loi permettant à George Anthony Alexopoulos de changer son nom de famille d'Alexopoulos en celui d'Allison.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 26; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 38; sanc., 56.
- No 106—Intitulé: “Loi modifiant la charte de *The Wales Home*.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 26; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 50; sanc., 62.

BILLS:—(Suite)

No 107—Intitulé: “Loi concernant la succession de Joseph-Narcisse Perrault.”

—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 34; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 51; sanc., 62.

No 108—Intitulé: “Loi concernant le nom de *Industrial Life Insurance Company*”.

—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 34; rapporté s. a., 3ième lect., et voté, 51; sanc., 62.

No 109—Intitulé: “Loi concernant le village de Maniwaki et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Maniwaki, dans le comté de Gatineau.”

—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 45; rapporté avec am., lu 3ième fois et voté, 65; am. agréés, 71; sanc., 73.

No 110—Intitulé: “Loi concernant la succession de feu Edith Mary Wurtele ou Lindsay.”

—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renvoyé, com. bills privés, 34; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 51; am. agréés, 57; sanc., 62.

No 111—Intitulé: “Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à emprunter pour la bonne administration de ses affaires et ratifiant certains actes de son conseil.”

—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 46; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 75; am. agréés, 80; sanc., 94.

No 113—Intitulé: “Loi constituant en corporation l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec.”

—Rejeté par l'Assemblée législative, le 19 février 1941.

No 114—Intitulé: “Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.”

—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 46; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 66; sanc., 73.

No 115—Intitulé: “Loi modifiant la charte de *The Roberval and Saguenay Railway Company*.”

—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé Com. chemins de fer, 46; rapporté, lu 3ième fois et voté, 115; sanc., 73.

No 116—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la compagnie de chemin de fer Alma et Jonquières.”

—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé Com. chemins de fer, 46; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 64.

BILLS:—(Suite)

No 117—Intitulé: “Loi modifiant la charte de *Saguenay Terminals, Limited*”.

—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé Com. chemins de fer, 47; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 65; sanc., 73.

No 119—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la corporation de la ville de Richmond.”

—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renvoyé, Com. bills privés, 34; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 52; sanc., 62.

No 120—Intitulé: “Loi ratifiant le règlement numéro 184 de la municipalité du village de Montebello, dans le comté de Papineau, une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Montebello, dans le comté de Papineau, passée le 3 décembre 1940, et un contrat passé entre ladite municipalité et *Seigniorv Club Community Association Limited* avec lesdits commissaires d'écoles comme intervenantes.”

—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renv. com. bills privés, 35; rapporté avec am. 3ième lect. et voté, 52; am. agréés, 57; sanc., 63.

No 121—Intitulé: “Loi constituant en corporation la ville des Iles Laval.”

—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renv. com. bills privés, 35; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 52; am. agréés, 58; sanc., 63.

No 122—Intitulé: “Loi ratifiant le règlement numéro 37 de la corporation de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès et une résolution en date du 3 décembre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le comté de Saint-Maurice.”

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 27; rapporté; am., 3ième lect. et voté, 38; am. agréés, 42; sanc., 56.

No 123—Intitulé: “Loi ratifiant le règlement numéro 63 de la corporation de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et une résolution en date du 20 octobre, 1940, des commissaires d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans comté de Champlain.”

—Reçu et lu, 1ère, 2ième fois, renv. com. bills privés, 35; rapporté avec am. 3ième lect. et voté, 53; am. agréés, 58; sanc., 63.

No 124—Intitulé: “Loi concernant la cité de Grand'Mère et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Grand'Mère dans le comté de Champlain et pourvoyant à une évaluation fixe des propriétés de certaines compagnies.”

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 27; rapporté, am., 3ième lect. et voté, 39; am. agréés, 42; sanc., 56.

BILLS:—(Suite)

- No 125—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Louiseville.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renv. com. bills privés, 35; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 53; am. agréés, 58; sanc., 63.
- No 127—Intitulé: “Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal.*”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 58; com. rapporté bill s. a., 80; 3ième lect., s. a., 82; sanc., 94.
- No 128—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 78; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 85; am. agréés, 89; sanc., 94.
- No 129—Intitulé: “Loi changeant le nom de famille de Louis Cohen *et al* en celui de Mescon.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 47; com. bills privés fait rapport preuve insuffisante à l'appui du préambule, 78.
- No 130—intitulé: “Loi concernant les Clercs de Saint-Viateur.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 59; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 75; sanc., 94.
- No 131—Intitulé: “Loi concernant la succession de dame A.-C. Aubert de Gaspé, veuve G. R. S. de Beaujeu.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 78; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 85; am. agréés, 89; sanc., 94.
- No 132—Intitulé: “Loi constituant en corporation “Le Collège d’Amos”.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renvoyé com., 39; bills privés, 27; rapporté s. a., 3ième lecture et voté, 39; sanc., 56.
- No 133—Intitu é: “Loi concernant la succession de feu Malcolm William Mitchell.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renv. com. bills privés, 36; rapporté avec am., lu 3ième fois et voté, 54; am. agréés, 58; sanc., 63.
- No 134—Intitulé “Loi modifiant la charte de la ville d’Asbestos.”
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 36; rapporté s. a. lu 3ième fois et voté, 54; sanc., 63.
- No 135—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Montréal-Est”.
—Retiré à l’Assemblée législative, le 27 mars 1941.

BILLS:—(Suite)

- No 136—Intitulé: “Loi concernant le contrat de mariage de Didier Alphonse Pesant, cultivateur et Armandine Delorme.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 47; rapporté avec am., lu 3ième fois et voté, 66; am. agréés, 71; sanc., 73.
- No 137—Intitulé: “Loi concernant “Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie, de Montréal.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 47; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 67; sanc., 73.
- No 138—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Québec.”
—Reçu et lu 1ère, 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 81; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 86; am. agréés, 89; sanc., 94.
- No 139—Intitulé: “Loi constituant en corporation l’Institut de gestion industrielle et commerciale.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 48; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 67; sanc., 73.
- No 140—Intitulé: “Loi ratifiant les règlements Nos 384 et 385 de la corporation municipale de la cité de Longueuil, dans le comté de Chambly.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 48; rapporté avec am. lu 3ième fois et voté, 67; am. agréés, 71; sanc., 73.
- No 141—Intitulé: “Loi ratifiant les règlements numéros 232 et 233 de la ville d’Acton Vale.”
—Rejeté par l’Assemblée législative, le 26 février 1941.
- No 142—Intitulé: “Loi concernant La Caisse Nationale d’Économie et la substitution Pierre-Edmond Paquette.”
Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 59; rapporté av. am., 3ième lect. et voté, 76; am. agréés, 80; sanc., 94.
- No 143—Intitulé: “Loi concernant la succession de feu James McCready.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 48; rapporté avec am., lu 3ième fois et voté, 68; am. agréés, 71; sanc., 73.
- No 144—Intitulé: “Loi autorisant Le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Howard Lindsay Mussells au nombre de ses membres, après examen.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills privés, 40; rapporté s. a., lu 3ième fois et voté, 68; sanc., 74.

BILLS:—(Suite)

- No 150—Intitulé: “Loi modifiant la Loi médicale de Québec”.
—Rejeté par l’Assemblée législative, le 13 mai 1941.
- No 151—Intitulé: “Loi modifiant la Loi médicale de Québec.”
- No 151—Intitulé: “Loi concernant une propriété de l’Évêque de Gaspé.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. des bills publics, 116;
rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 118; sanc., 135.
- No 152—Intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant les voitures d’hiver.”
—Reçu et lu 1ère et 2ième fois, renvoyé com. bills publics, 79;
rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 118; sanc., 135.
- No 153—Intitulé: “Loi modifiant l’article 27 de la Loi des véhicules auto-
mobiles relativement à certains véhicules.”
—Retiré à l’Assemblée législative, le 16 mai 1941.

Carrel, l’Hon. M.—Ajournement par respect pour sa mémoire.....	8
Champagne, l’Hon. M.—Prés. com. bills publics.....	13
Chapais, l’Hon. M.—parle sur l’adresse en réponse au discours du trône.....	8
Choquette, l’Hon. E.—Ajournement pour la mémoire de.....	77
Cité de Montréal, motion concernant la.....	16

COMITÉS DE LA CHAMBRE:

—BIBLIOTHÈQUE, app. et mess. à l’Assemblée lég.....	7
mess. de l’Assemblée lég.....	14
—BILLS PRIVÉS, app.....	7
1er rapport, l’hon. M. Laferté, Prés.....	13
—BILLS PUBLICS, app.....	7
1er rapport, l’hon. M. Champagne, Prés.....	13
—CHEMINS DE FER, app.....	7
1er rapport, l’hon. M. DuTremblay.....	12
—COMPTES CONTINGENTS, app.....	7
1er rapport, l’hon. M. Nicol, Prés.....	14
2ième rapport.....	24
3ième rapport.....	115

Grothé, l'hon. R.-O.—parle sur motion de l'honorable M. Martin	98
Imprimeur du Roi—(rapport de l')	8
Industrie laitière, motion concernant	42, 116
Kelly, Hon. John Hall.—Ajournement par respect pour la mémoire	49
Laferté, l'Hon. M.—Voir Orateur.	
Lieutenant-gouverneur, (le) —prononce discours du trône	2, 3, 4
“ “ —message portant rapport de l'Imprimeur du Roi	8
“ “ —discours de prorogation	135
Martin, Hon. M.—Prés. Com. salle de lecture	12
—avis de motions	16, 42, 42
—parle sur motion	57
—parle sur sa motion, concernant la cité de Montréal	98
—parle sur sa motion, concernant les ventes à tempé- rément	99, 129
—parle sur motion concernant le crédit urbain	99
—demande permission de retirer motion concernant l'industrie laitière	116
Motions: Hon. M. Martin,—concernant la cité de Montréal	98
“ “ “ —concernant les ventes à tempérament, 99, 129 concernant l'industrie laitière	116
Hon. M. DuTremblay,—concernant un crédit urbain	89, 99
Montréal, motion concernant la cité de	16
Nicol, l'Hon. M.—parle sur adresse	8
“ “ Prés. com. comptes contingents	14
“ “ —1er rapport	14
“ “ —2ième “	24
“ “ —3ième “	115
“ “ —parle sur motions concernant cité de Montréal	98
“ “ —parle sur motion concernant le crédit urbain	99
“ “ —parle sur motion concernant vente à tempérament	129
Orateur—fait rapport discours du trône	4
“ —produits message du Lt-gouverneur transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi	8
“ —dépose état des déboursés	16
“ —Prés. com. bills privés, app.	13
—donne décision	125
Ouverture de la session	1

PÉTITIONS:

- No 1—De la ‘Crown Trust Company et des exécuteurs testamentaires de la succession de feu Thomas Mussen’;
—Présentée, 5; lue 10; rapportée, 19.
- No 2—De la succession de feu Malcolm W. Mitchell, ‘Loi pourvoyant au partage des biens de la succession’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 3—De Charles Leblanc, ‘Loi l’autorisant à exercer la profession de chirurgien-dentiste’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 4—De Robert Leblanc, ‘Loi l’autorisant à exercer la profession de chirurgien-dentiste’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 5—De Wales Home, ‘Loi amendant la loi qui l’a incorporé’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 6—De George Anthony Alexopoulos, ‘Loi changeant son surnom en celui de Allison’;
—Présentée, 5 lue, 10; rapportée, 19.
- No 7—De Néopol Charbonneau et autres, ‘Loi incorporant la ville des Iles Laval’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 8—De la ville de Val d’Or, ‘Loi amendant sa charte’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 9—De la ville de Louiseville, ‘Loi amendant sa charte’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 10—De Dame Gertrude Jean-Crawford Lindsay, ‘Loi concernant la succession de feu Dame Edith Wurtele’;
—Présentée, 5; lue, 10; rapportée, 19.
- No 11—De la ville de Montréal-Est, ‘Loi modifiant sa charte’;
Présentée, 6; lue, 10; rapportée, 19.
- No 12—De la cité de Lachine, ‘Loi amendant sa charte’;
—Présentée, 6; lue, 10; rapportée, 19.
- No 13—De la Corporation St-Etienne des Grès, ‘Loi ratifiant le règlement 37 et résolution *re* Shawinigan Water Company’;
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 19.
- No 14—Des Commissaires d’écoles du Mont-Carmel, ‘Loi ratifiant règlement 63, 1940’;
—Présenté, 6; Lue, 11; rapportée, 19.

PÉTITIONS:—(Suite)

- No 15—De la Cité de Grand'Mère, "Loi ratifiant règlements entre cité, Shawinigan Water Company et Consolidated Paper Company";
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 19.
- No 16—De Boris Koutenof et autres, "Loi incorporant St. Nicolas Russian Orthodox Church";
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 19.
- No 17—De la ville de Richmond, "Loi concernant les divisions de la ville de Richmond";
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 19.
- No 18—De l'"Industrial Life Company", "Loi l'autorisant à faire affaires sous le nom français de Compagnie Industrielle d'assurance sur la vie";
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 20.
- No 19—De la cité de Trois-Rivières, demandant une loi modifiant sa charte;
—Présentée, 9; lue, 17; rapportée, 23.
- No 20—De la cité de Québec, demandant une loi modifiant sa charte;
—Présentée, 9; lue, 17; rapportée, 23;
- No 21—De la Caisse Nationale d'Économie, demandant une loi concernant la succession Pierre-Edmond Paquette;
—Présentée, 9; lue, 17; rapportée, 23.
- No 22—De Jean-Paul Rolland et autres, demandant une loi incorporant "Cost and Management Institute" (Institut de Gestion industrielle et commerciale);
—Présentée, 9; lue, 17; rapportée, 23.
- No 23—De "Saguenay Terminals Limited", demandant une loi amendant sa charte;
—Présentée, 9; lue, 17; rapportée, 23.
- No 24—Du Chemin de fer Alma-Jonquière, demandant une loi amendant sa charte;
—Présentée, 9; lue, 17; rapportée, 23.
- No 25—Du Chemin de fer Roberval-Saguenay, demandant une loi amendant sa charte;
—Présentée, 9; lue 17; rapportée, 23.
- No 26—De la ville d'Acton-Vale, demandant la ratification de certains règlements;
—Présentée, 9; lue, 17; rapportée, 23.

PÉTITIONS:—*(Suite)*

- No 27—De Alphonse-Didier Pesant et autre, demandant une loi amendant leur contrat de mariage;
—Présentée, 9; lue, 18; rapportée, 23.
- No 28—Des Légataires de la succession de feu Jean-Narcisse Perrault, demandant une loi concernant la succession;
—Présentée, 9; lue, 18; rapportée, 23.
- No 29—Des Légataires universels de la succession de feu James McCready, demandant une loi concernant la succession;
—Présentée, 9; lue, 18; rapportée, 53.
- No 30—Du village de Maniwaki, demandant une loi confirmant l'entente intervenue entre Gatineau Power Company, la Corporation et les Commissaires d'écoles;
—Présentée, 9; lue, 18; rapportée, 23.
- No 31—De l'Association des chiropraticiens de la Province de Québec, demandant l'adoption d'une loi la constituant en corporation;
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 24.
- No 32—De Raymond Masson et autres, demandant une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson;
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 24.
- No 33—De la ville d'Asbestos, demandant une loi amendant, pour elle, la Loi des cités et villes;
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 24.
- No 34—De la cité de Longueuil, demandant une loi ratifiant les règlements 385 et 384;
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 24.
- No 35—De Monseigneur Aldée Desmarais, demandant une loi incorporant le Collège d'Amos;
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 24.
- No 36—De Henry G. Domville et autres, demandant une loi concernant la succession de Dame Adélaïde-Catherine Aubert de Gaspé.
—Présentée, 10; lue, 18; rapportée, 24.
- No 37—De la municipalité du village et de la commission scolaire de Montebello, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement 184 et le contrat intervenu entre la municipalité et le "Seignior Club."
—Présentée, 22; lue 29; rapportée, 32.

PÉTITIONS:—(Suite)

No 38—De “Les Petites sœurs Franciscaines de Marie de Montréal”,
demandant l’adoption d’une loi abrogeant leur charte.
—Présentée, 22; lue, 29; rapportée, 32.

No 39—De la Commission scolaire de Saint-Pierre-aux-Liens, demandant
l’adoption d’une loi concernant ladite commission.
—Présentée, 22; lue, 29; rapportée, 33.

No 40—De la cité de Montréal, demandant l’adoption d’une loi modifiant
sa charte.
—Présentée, 22; lue, 29; rapportée, 33.

No 41—De Howard Lindsey Mussels, demandant l’adoption d’une loi
autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province
de Québec à l’admettre à la pratique de la chirurgie dentaire,
après examen.
—Présentée, 22; lue, 29; rapportée, 33.

No 42—De Louis Cohen et autres, demandant l’adoption d’une loi chan-
geant leur nom de famille de Cohen en celui de Mescon.
—Présentée, 32; lue, 37; rapportée, 33.

No 43—De “Les Cercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur”.
—Présentée, 57; lue, 64; rapportée, 70.

Raymond, l’Hon. A.—parle sur motion de l’honorable M. Martin,
concernant la cité de Montréal..... 98
—parle sur motion de l’honorable M. Martin,
concernant les ventes à tempérament... 99, 113
—parle sur motion de l’honorable M. DuTrem-
blay, concernant le crédit urbain..... 99

Réponse au discours du trône..... 8

Sanctions des bills..... 55, 62, 73, 93, 111, 133

Session—Ouverture..... 1

“ —Prorogation..... 135

Simard, l’Hon. M.—Prés. des Ordres Permanents..... 11

“ “ —parle sur motion concernant le crédit urbain..... 99

Statistiques des chemins de fer..... 16

Scott, l’Hon. M.—Ajournement par respect pour la mémoire..... 8

Ventes à tempérament, motion concernant..... 42, 99, 129

VOTES, noms appelés..... 30, 98, 110, 117, 126, 127, 128

Vote sur motion concernant la cité de Montréal..... 98